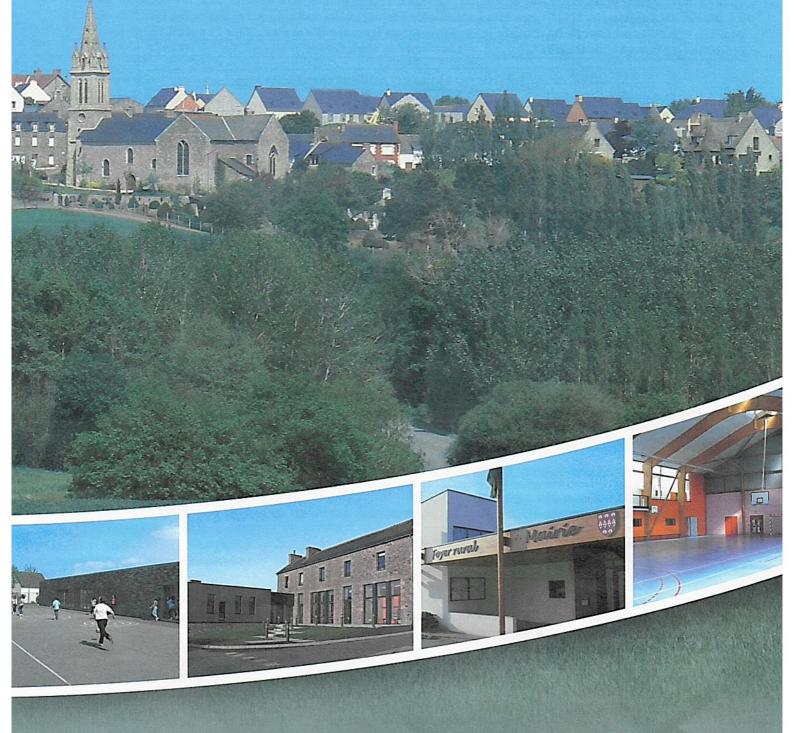


Hénense

Organe d'informations administratives, économiques et sociales





L'année 2020 s'achève, elle aura été marquée par cette crise du COVID-19 et aura été difficile pour beaucoup d'entre vous sur le plan professionnel et personnel. Aussi, je porte une attention particulière aux personnes âgées, les plus fragiles et celles qui sont isolées. Ce noël 2020 sera, plus que jamais, un moment privilégié de partage en famille et je souhaite à chacun d'en profiter tout en restant vigilent face à l'épidémie.

J'espère que l'année 2021 sera meilleure et profitable pour nous tous. A l'heure actuelle, je n'ai pas reçu de directives quant à la possibilité d'organiser une cérémonie des vœux. L'information sera diffusée dans le bulletin de Janvier. Le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et le Personnel Communal vous souhaitent à tous ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année à venir. Madame Le Maire, Sylvie HERVO

RÉUNION DU CONSEIL DU 9 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 Novembre 2020 à 20H sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire.

<u>Absents excusés</u>: Madame LE GUIRINEC Sonia représentée par Monsieur GOUAULT Yvonnick et Madame OLERON Régine représentée par Madame HERVO Sylvie.

Secrétaire de séance: Monsieur Jean-Luc BESNOUX

-Missions de conseil et d'études techniques : réfection des routes dans le cadre des liaisons électriques souterraines du parc éolien offshore :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la réfection des routes dans le cadre des liaisons électriques souterraines parc éolien offshore.

L'entreprise PLCE à PLOUER SUR RANCE-22490, 29, « La Gesvais » propose de réaliser les missions de conseils et études techniques pour la réfection des routes dans le cadre liaisons électriques souterraines du parc éolien offshore.

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur sa proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter la rémunération de l'entreprise PLCE à PLOUER SUR RANCE-22490, 29, « La Gesvais » pour réaliser les missions de conseil et études techniques pour la réfection des routes dans le cadre liaisons électriques souterraines parc éolien offshore pour qui s'élève à 8 425 € HT soit 10 110 € TTC.

-Renouvellement des signalétiques villages : études techniques spécifiques :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la signalétique des villages en vue de la future numérotation des maisons. La commune ayant adhéré à l'ADAC par délibération du 07 Septembre 2020, elle peut bénéficier de l'assistance technique, juridique et financière de l'organisme dans ce projet.

Madame le Maire propose le devis de la prestation de l'ADAC et demande au conseil de se prononcer sur ce dernier. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis pour un montant de 1800€ HT

-Installation d'antenne WI-FI pour desservir l'atelier municipal et la salle omnisports :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis d'installation d'antenne WI-FI par l'entreprise Penthièvélec, Tryalyn 22640 PLESTAN, l'entreprise JPF industries, ZI-8 Boulevard de Préval, BP 75262- 22 105 DINAN cedex et l'entreprise Sarl Micro-Contact, Le Houët - 22 550 MATIGNON. Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet et sur le devis à retenir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise JPF industries, ZI-8 Boulevard de préval BP 75 262 22105 DINAN pour un montant de 5 785.82€ TTC pour l'installation d'antenne WIFI.

-Mise en place du règlement du cimetière communal :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que chaque conseiller a reçu le 23 Octobre 2020, la proposition du règlement du cimetière afin de l'étudier. Chaque membre du conseil ayant pu en prendre connaissance, Madame Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du cimetière.

-Salle multifonctions : Tarifs au 1er Janvier 2021 :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location de la salle multifonctions à compter du 1 er Janvier 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le tarif pour l'année 2021 et de le maintenir à 70 €.

-Foyer rural: Révision des prix au 1er Janvier 2021:

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location du Foyer rural à compter du 1^{er} Janvier 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de modifier les tarifs de la location du foyer rural pour l'année 2021.

Vote: Pour: 14 - Contre: 1- Abstention: 0

Prestations	Commune (Particuliers)	Hors Commune (Particuliers et associations)
SALLE ENTIERE		
Tarif Week-End 3 jours (du vendredi matin au dimanche soir 17h00)	500€	700€
Tarif Week-End 2 jours (du Samedi matin au dimanche soir 17h00)	390€	590€
Tarif Journée en semaine	280 €	420 €
SALLE DU HAUT (Partie entière ca	rrelée)	
Tarif Week-End 3 jours (du vendredi matin au dimanche soir 17h00)	355 €	490 €
Tarif Week-End 2 jours (du Samedi matin au dimanche soir 17h00)	300€	400€
Tarif Journée en semaine	190 €	290 €
SALLE PARTIE BAR		
Tarif Week-End 3 jours (du vendredi matin au dimanche soir 17h00)	270 €	370 €
Tarif Week-End 2 jours (du Samedi matin au dimanche soir 17h00)	230€	330€
Tarif Journée en semaine	155 €	230 €
AUTRES PRESTATIONS		
Tarif pour café après obsèques	70 €	70€
Réunions sans repas (Entreprises, associations)	160 €	200 €
Réunions avec repas (Entreprises, associations)	350 €	550 €
Spectacle	255 €	350 €
Associations (repas, assemblée générale, loto)	3 gratuités : 2 repas et 1 AG	350€
Caution	750 €	

-Cantine: révision du prix au 1er Janvier 2021:

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les prix des repas au Restaurant Scolaire dont les derniers tarifs ont été fixés par délibération du 5 Novembre 2019. Ces tarifs doivent être revus pour une augmentation éventuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année 2021 au 1er Janvier 2021. Pour rappel, les tarifs sont les suivants : 2.75€ le prix du repas enfant et 5.40€ le prix du repas adulte.

-Garderie Périscolaire : Révision du prix au 1er Janvier 2021 :

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les tarifs de la garderie périscolaire au 1 er janvier 2021.

Madame le maire rappelle que la garderie fonctionne chaque jour d'école, le matin de 7H30 à 8H50 et le soir de 16h30 à 18H30.

Elle rappelle également les tarifs en vigueur :

-Journée: -3.60 € par jour et par enfant (Goûter compris)

-3.30 € par jour et par enfant (goûter compris) pour une famille de trois enfants et plus

-Matin: 1.60 € par jour et par enfant

-Soir : 2.40 € par jour et par enfant (goûter compris)

Une majoration de 5 € par enfant et par quart d'heure à partir de 18H30 est facturée aux parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2021.

-Taxe d'aménagement : Modification de la part communale de la T.A :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 14 Octobre 2014 qui fixe le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à 1%. Et la délibération du 17 Novembre 2015 qui fixe le taux de la taxe d'aménagement concernant les abris de jardins, pigeonniers et colombiers à 0.50%.

Madame le Maire explique au conseil municipal que les collectivités territoriales en application des règles relatives à la fiscalité de l'urbanisme ont la possibilité de prendre une délibération pour modifier les taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal.

Madame le Maire propose de maintenir ces taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour l'année 2021.

-Dépose définitive des foyers E131 à E134 -Rue de la mairie :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le « projet d'éclairage public dépose définitive des foyers E131 à E134 rue de la mairie » présenté par le syndicat Départemental d'Energie des côtes d'Armor pour un montant estimatif de 894.24€ TTC (Coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019, d'un montant de 468.16€. Montant calculée sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22. Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

-Délibération mandatant le CDG 22 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance « cyber-sécurité » :

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes d'Armor, garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ». La collectivité publique de HENANSAL soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG22. Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité publique d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat. La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés Publics, pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG22 va engager en 2021, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

-Points divers :

- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public par le pizzaïolo Jérôme LEMOINE: Accord unanime (Faire un courrier réponse).
- Présentation du conseil d'école: Le conseil d'école du 05 Novembre 2020 a été annulé et Madame Le Maire a résumé au conseil les points qui devaient être abordés tels que: Les travaux réalisés et remerciements à la municipalité, effectifs par classe....
- Présentation des photos et explication concernant les peintures au sol de l'école réalisées à l'école.
- 3 Signalements : -2 arbres à la sortie du lotissement de la ville rondelle gênent la visibilité.
 - -Le regard des eaux pluviales route des caps est dangereux : travaux à réaliser
 - -Goûter un peu léger à la garderie le soir pour les plus grands
- Proposition de réviser les tarifs communaux de préférence en septembre afin de couvrir l'année scolaire en cours : accord unanime
- Demande de vérification de l'autorisation de mentionner les évènements liés à l'état civil et à l'urbanisme dans le bulletin communal.
- Prochaines réunions de conseils : le 07 Décembre 2020

INFOS COMMUNALES

Ouverture de la mairie le samedi matin en décembre

La mairie sera ouverte le 12 décembre. Une permanence élus a lieu tous les samedis de 10h30 à 12h00.

Inscription sur listes électorales en vue des élections qui auront lieu en 2021 (départementales et régionales)

Tous les françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie tout au long de l'année. Munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

<u>Recensement militaire</u>: Les jeunes gens, garçons et filles nés(e) en 2004 doivent se faire recenser en mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent leurs 16 ans. Se munir du livret de famille. L'attestation de recensement sera demandée pour les examens.

> Association CLOE : Vente de sapins de Noël et Bières : Vente solidaire

Bague rose $100/125 \text{ cm}:16\mathfrak{E}$; bague rouge $125/150 \text{ cm}:19\mathfrak{E}$; bague bleue $150/175 \text{ cm}:24\mathfrak{E}$; bague jaune $175/200 \text{ cm}:26\mathfrak{E}$; bague blanche $200/250 \text{ cm}:33\mathfrak{E}$; bague A $250/300 \text{ cm}:38\mathfrak{E}$; bague B $400 \text{ cm}:48\mathfrak{E}$; bûche $50 \text{ cm}:3\mathfrak{E}$.

Vente de bières « la tête noire » 2.50€, joli coffret de 3 bières à 7.50€ (1€ reversé à l'association).

Dimanche 6 décembre de 10h à 13h à la maison escargot, 4 rue de Penthièvre à Plédéliac.

Contact au 06.37.36.69.82 ou 06.99.91.25.04 ou associationcle@bbox.fr

Plats à emporter au Bar-Tabac « Le Mezig »

Le Bar Tabac « Le Mezig » informe sa clientèle de la mise en place de plats et desserts à emporter tous les mardis et vendredis, sur réservation la veille avant 14h au 0296342729. Plus d'informations sur la page facebook « bar tabac le mezig » ou sur place.



MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

- ➤ Monsieur JUPIN Yves, Responsable de quart SUEZ RV Energie, domicilié « Launay Congard » 22400 HENANSAL : médaille d'honneur du travail VERMEIL et OR.
- ➤ Monsieur BEUZELIN Jérôme, Agent de production Valoroeuf, domicilié « 10, Rue de l'Eglise » 22400 HENANSAL : médaille D'honneur du travail ARGENT. Nous leur adressons nos sincères félicitations.

ETAT CIVIL

-Décès

- -Monsieur PARPAILLON Christian, domicilié « 43, Le clos du Levant » à Hénansal est décédé le 17 septembre 2020
- -Madame FAVREL Epouse HINGANT Bernadette, domiciliée « La Forge » est décédée le 02 octobre 2020
- -Madame GRÉE Epouse RIVET Jeannine, domiciliée « 13, Lotissement le bois Saudrais » est décédée le 17 octobre 2020 Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.





"5 communes pour une même cause"

Chers amis,

2020 est une année particulière ! L'épidémie de Covid-19 oblige les bénévoles à repenser l'organisation de leurs animations au profit du Téléthon et ce dans le respect des consignes sanitaires.

2020, c'est aussi l'année où, plus que jamais, le Téléthon a besoin que toutes les forces vives se mobilisent pour continuer à lutter contre les maladies rares, aux côtés des familles et des chercheurs.

Aujourd'hui les premiers médicaments de thérapie génique sauvent la vie d'enfants atteints de maladies rares et ces traitements innovants bénéficient aussi à des maladies plus fréquentes. Cette nouvelle ère n'aurait pu voir le jour sans l'incroyable solidarité de chacun.

Depuis 1999 nos cinq communes (Hénanbihen, Hénansal, Pléboulle, Quintenic, et St Denoual) ont déjà fait 21 Téléthon et récolté 216 699,27€, soit environ 10 000 € par an. Malgré la crise sanitaire, nous ne pouvons dire aux enfants engagés dans des essais cliniques "on arrête tout... on se retrouvera l'an prochain..." Si chacun calcule la somme qu'il donnait les années passées en participant au repas, aux randonnées, aux concours... et la transforme en don, nous pourrons atteindre notre objectif et poursuivre le combat contre la maladie.

Au regret de ne pouvoir cette année partager avec vous ce Week-end festif et solidaire, nous vous proposons de soutenir l'action du TELETHON en réalisant un don soit :

- en déposant votre chèque à l'ordre de l'AFMTELETHON dans la boite aux lettres de votre mairie en indiquant sur l'enveloppe "don Téléthon".
- en ligne sur la plateforme de collecte de "cinq communes pour une même cause" à l'adresse suivante https://soutenir.afm-telethon.fr/cathy-vollard

Et n'oubliez pas : 66 % du montant des dons faits à l'AFM sont déductibles d'impôts. Un reçu fiscal vous sera envoyé au premier trimestre 2021.

Vaincre la maladie c'est possible, donnons aux enfants et aux malades la force de guérir.

Mobilisons-nous et faisons passer le message autour de nous.

Merci d'avance de votre soutien. Les malades et les familles comptent sur nous!

Lucie HALLET et Catherine VOLLARD et les bénévoles du collectif « 5 communes pour une même cause »

-Remerciements:

Mr et Mme HERVO Jean-Philippe et Sylvie, leurs enfants et leur petite-fille vous expriment leurs plus sincères remerciements pour les nombreuses marques de sympathie, d'affection et les offrandes qui leur ont été témoignées lors du décès de Monsieur LEBRETON Henri.

LAMBALLE TERRE & MER

> Economie

→ Campagne de soutien au commerce de proximité : Nos commerçants comptent sur vous, vous pouvez

compter sur eux!



Derrière cette campagne de Mer Lamballe Terre & agglomération, c'est un mouvement de solidarité qui est lancé sur les 38 communes du territoire, pour encourager le "consommer local". en concertation avec les associations de commercants. Réactifs et commerçants imaginatifs, nos s'organisent : commande en ligne ou par téléphone, livraison, vente à emporter, le maximum est fait pour répondre aux besoins des habitants et ce dans le respect des gestes

barrières pour la sécurité de tous.

Parmi ses actions, Lamballe Terre & Mer agglomération se veut facilitatrice et accompagne les commerces qui le souhaitent, en relayant les services mis en place sur son site : www.lamballe-terre-mer.bzh/toussolidaires

Tous solidaires, continuons à nous protéger et consommons local !

→ Mobilité : Enquête sur la mobilité des personnes âgées en milieu rural

En partenariat avec l'agglomération de Lamballe Terre & Mer, des étudiants de l'École Supérieure d'Ingénieurs de Rennes mènent un projet dans le but d'améliorer la mobilité des personnes âgées et ainsi réduire leur isolement en milieu rural. Des questionnaires anonymes sont disponibles en ligne sur le site de Lamballe Terre & Mer: https://bit.ly/mobiliteseniors ou auprès de votre mairie. Les versions papier sont à retourner avant le 15 janvier directement dans votre mairie ou par courrier à : Lamballe Terre &Mer - Service Mobilités - 41 rue Saint-Martin - BP 90456 - 22404 Lamballe-Armor Cedex

> Enfance-Jeunesse

→ Activités Été 2021 – recrutement du personnel

La direction enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer, recherche pour ses activités de l'été 2021 des animateurs (BAFA ou équivalent, stagiaires, surveillants de baignade...) et des directeurs (BAFD ou équivalent).

Les candidatures et CV sont à adresser, dès maintenant et au plus tard pour <u>le vendredi 12 février</u> à l'attention de : M. Le Président de Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint Martin, 22400 LAMBALLE-ARMOR.

Ou par courriel à enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh Renseignement au 02-96-50-59-54

→ Séjour ski 13-16 ans – Hiver 2021

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, il ne sera pas proposé de séjour au ski aux prochaines vacances d'hiver (février/mars 2021).

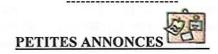
→ Activités vacances de Noël 2020

A ce jour, nous ne disposons pas des informations nécessaires permettant de communiquer sur l'organisation d'activités durant les vacances de Noël. Dès que nous en aurons, nous les mettrons en ligne sur la page actualité du portail activités enfance jeunesse.

BON A SAVOIR

<u>Licences professionnelles – Partenariat CDG</u> 22/Université de Rennes 2

Vous souhaitez travailler en mairie, communauté de communes... Le centre de gestion 22 et l'université de Rennes 2 vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance. Elle est accessible aux étudiants après un bac+2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant donner un nouveau tournant à leur carrière. Cette licence est déclinée en deux parcours : technique à Saint-Brieuc et Administratif à Rennes. Les débouchés : postes de secrétaire de mairie, responsable RH, urbanisme ou finances ou postes de responsables de service technique (espaces verts, bâtiments, voirie...) Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le CDG 22 au 02.96.60.86.12 ou le rencontrer le 20 janvier 2021 à la cité des métiers 18h/20h.



DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

Mme Anne-Sophie MEHEUST, Assistante maternelle agréée sur HENANSAL disposera d'une place à partir de janvier 2021.

Merci de me contacter au 06.64.14.17.70

Les articles et annonces pour le prochain bulletin sont à remettre impérativement et exceptionnellement avant le 14 décembre 2020